



Communiqué de presse n°4
Janvier / Février 2008

UN COMBAT MENÉ DEPUIS 20 ANS POUR LA TRANSPARENCE EN ESTHETIQUE MEDICALE ET LA SECURITE DES PATIENTS.

Crée en 1989, cette association, regroupe aujourd'hui plus de 1000 adhérents, ce qui en fait la plus représentative en France des médecins pratiquant des actes à visée morpho-esthétique et anti-âge.

L'AFME est fière d'annoncer que parmi les praticiens récemment diplômés en « Médecine Morphologique et Anti-Age » 90 % font partie de ses membres. Pour elle, la récente reconnaissance officielle de ce titre, par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), est un des aboutissements du long combat qu'elle mène depuis sa création.

L'AFME continue plus que jamais ses actions... auprès des médecins et des patients.

La formation répond, aussi bien, à l'attente des médecins désirant pratiquer ces actes dans le cadre d'un exercice officiellement reconnu, **qu'à celle des patients qui s'interrogent sur la sécurité des soins.**

Ces derniers vont pouvoir enfin sélectionner des médecins reconnus, avec les garanties apportées par toute formation universitaire, la mise à jour continue des connaissances (FMC - EPP : Evaluation des Pratiques Professionnelles, obligatoire) et par la Charte¹ « qualité et sécurité » de l'AFME.

Plus de formations médicales et d'entretien des connaissances

L'AFME adapte ses Formations Médicales Continues (FMC) aux nouvelles exigences de la médecine morpho-esthétique et anti-âge. **En 2008, plus de 20 Formations Médicales Continues** (FMC) seront organisées dans toute la France pour apporter des connaissances pratiques et actualisées à l'ensemble de ses adhérents, notamment aux praticiens diplômés.

L'AFME entretient aussi chaque année les connaissances de plus de 500 médecins sur les thématiques suivantes : gestion de l'image corporelle et du vieillissement, actes **à visée esthétique, traitement des problèmes d'obésité et de silhouette, consultation anti-âge...**

De nouveaux services d'information patients

L'AFME fait aussi évoluer son **site Internet** (www.afme.org) pour aider le public à mieux connaître cette nouvelle compétence médicale.

1. En particulier, les actes de « **Médecine Anti-âge** » y sont maintenant décrits.
2. Des **documents d'information** destinés aux patients sont disponibles directement via le site web : www.afme.org
 - Dépliants par thème téléchargeables
 - Un guide broché des actes morpho-esthétiques disponible contre frais d'envoi postal

¹ Charte de l'AFME « Qualité et Sécurité en Médecine Morphologique et Anti-Age » en pièce jointe

3. **L'ancienneté** d'adhésion des médecins, la liste des actes pour lesquels il a été formé, les **diplômes** universitaires (tel que celui de MMAA), leurs **titres**, leur site web, y sont également signalés.

Un nouveau titre sur les plaques et les ordonnances des médecins

En 2008, pour la première fois en France, des médecins vont pouvoir officiellement exercer leur compétence de « Médecine Morphologique et Anti-Age». **Cette nouvelle discipline reconnue par le Conseil National de l'Ordre des Médecins** attirera de plus en plus de praticiens qui se formeront, **à l'Université**. (Cf. CP 3 Avril/Mai 2007)². Elle possède également aujourd'hui son syndicat attitré (SNMMAA³), et sa société savante (SOFMMAA⁴) qui collaborent étroitement avec l'AFME sur ces thèmes.

« Nous assistons à la naissance d'une **nouvelle ère** de la médecine morpho-esthétique, avec une approche plus globale à la fois tournée vers la morphologie des patients, notamment les formes du visage et la lutte contre le surpoids, et vers la prévention des effets de l'âge » souligne **le docteur Jean-Luc Morel**, Président de **l'Association Française des Médecins Esthéticiens (AFME)** et directeur d'enseignement au DIU de Médecine Morphologique et Anti-âge.

Pour en savoir plus ou pour être mis en relation avec le Président de l'AFME, le Dr Jean-Luc Morel :

1/2

Contactez le bureau de presse :
Marie Mancel Communication
Tél : +33 (0)1 42 22 71 45 et +33 (0)6 76 49 21 46
3 rue de Grenelle F-75006 Paris
Email : ma.mancel@wanadoo.fr

Ou rendez vous sur le site de l'AFME :
www.afme.org

² Cf. Communiqué de Presse n° 3 Avril/ Mai 2007 à votre disposition par E-mail

³ SNMMAA : Syndicat National de Médecine Morphologique et Anti-Age

⁴ SOFMMAA : Société Française de Médecine Morphologique et Anti-Age

ANNEXE 1 :



CHARTRE

« QUALITÉ ET SÉCURITÉ EN MEDECINE MORPHO-ESTHETIQUE ET ANTI-AGE »

Les membres de l'AFME s'engagent en remplissant la charte:

Pour tous leurs actes :

- ▶ à informer le patient sur la nature, le résultat espéré et les risques de l'acte
- ▶ à pratiquer selon les normes de qualité et de sécurité
- ▶ à informer clairement sur la nature des produits employés et des traitements prescrits
- ▶ à établir un devis précis avant d'entreprendre des soins
- ▶ à respecter, s'il y a lieu, un délai légal de réflexion entre la consultation et l'intervention

Pour toute intervention à visée esthétique avec anesthésie locale:

- ▶ à faire un bilan clinique et si besoin biologique
- ▶ à faire des photographies "avant"
- ▶ à rédiger un compte-rendu de leur intervention
- ▶ à pouvoir rester en contact avec le patient après l'intervention,
- ▶ à prévoir au moins une consultation de suivi d'intervention gratuite.

Et plus généralement :

A entretenir leurs connaissances en participant régulièrement à de la **Formation Médicale Continue**

A travailler dans un environnement adapté (locaux, matériel et personnel)

A se tenir au domaine strictement médical s'ils ne sont pas chirurgiens

A n'employer que des produits ou techniques éprouvées dont l'usage n'est pas interdit par la législation en vigueur.